

Les filières professionnelles pour les déchets professionnels

Pourquoi ?

- GrandAngoulême dispose de 7 déchèteries **réservées exclusivement aux particuliers**, producteurs initiaux des déchets sur ce territoire.
- A ce titre, **l'accès aux professionnels est strictement interdit.**
- Les professionnels doivent **utiliser les filières professionnelles** correspondant à leurs activités.

Qui est concerné ?

- **Tous les professionnels** : artisans, entreprises, ou encore auto-entrepreneurs,...
- Les activités rémunérées en chèques emploi-services sont des activités professionnelles. L'analyse de la fréquentation des sites mettra en évidence l'usage professionnel de nos déchèteries, que l'activité soit légale ou non.
- **Toutes les personnes ayant une utilisation professionnelle (activité rémunérée)** de nos déchèteries sont donc **invitées à utiliser les filières professionnelles listées dans ce document.**



- En cas de non respect de cette consigne, les usagers concernés s'exposent à **une amende forfaitaire ou une contravention de 3^{ème} classe pour non respect du règlement de collecte.**

Les filières professionnelles sur GrandAngoulême

ECOSYS :

Lieu-dit Bois des Faye, 16410 DIRAC

Tél : 06.79.24.40.17 - Web : www.ecosys.fr

Traitement des végétaux (collecte, recyclage, valorisation,...)

ESOPE :

Zone d'Emploi de la Braconne

113 bis route du Château d'eau, 16600 MORNAC

Tél : 05.45.91.06.16 - Web : www.esope-ap.fr

Déchets industriels (collecte, recyclage, valorisation,...)

ENVIE CHARENTE :

Zone Industrielle n°3

82 avenue Maryse Bastié, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC

Tél : 05.45.94.80.34 - Web : charente.envie.org/le-recyclage

Déchets ménagers, assimilés (collecte, recyclage, valorisation,...)

GÉRARD PIVETAUD :

Lieu-dit Bellevue, 16440 SIREUIL

Tél : 05.45.90.54.00 - Web : www.pivetaudgerard-combustible.fr

Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation, fioul, combustibles,...)

RÉCUPÉRATION JOSEPH SABATIER (SAS) :

6 impasse Bois Pinet -Les Texiers-, 16430 BALZAC

Tél : 05.45.68.44.47 - Web : www.recuperation-joseph-sabatier.fr

Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation,...)

RÉCUPÉRATION JOSEPH SABATIER (SAS) :

11 rue Ampère, 16440 NERSAC

Tél : 05.45.90.61.95 - Web : www.recuperation-joseph-sabatier.fr

Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation, déchets ferreux,...)

Les filières professionnelles sur GrandAngoulême

SABATIER ENTREPRISE RÉCUP DÉCHETS :

112 route de Saint-Michel, 16400 LA COURONNE

Tél : 05.45.67.11.72 - Web : www.sabatierentreprise.fr

Déchets Industriels (location de bennes, collecte, recyclage, valorisation,...)

SIRMET 16 :

Zone Industrielle n°3

131 chemin de Bourlion à Chaumontet, 16160 GOND-PONTOUVRE

Tél : 05.45.37.14.20 - Web : www.sirmet.fr

Déchets ferreux, métaux (collecte, recyclage, valorisation, achat,...)

SUEZ APROVAL 16 :

route de la Braconne, 122 route Foucault , 16600 MORNAC

Tél : 05.45.65.91.97 - Web : www.sita.fr

Déchets industriels (collecte, recyclage, valorisation, achat,...)

SUEZ RV CHARENTE LIMOUSIN :

rue Ampère, 16440 NERSAC

Tél : 05.45.37.54.80 - Web : www.valoservices.suez.fr

Déchets Industriels (collecte, recyclage, valorisation, achat,...)

WILLIAM SABATIER RECYCLAGE :

Zone Artisanale Fougerouses, 16430 BALZAC

Tél : 05.45.94.10.10 - Web : www.wsrecyclage.com

Déchets Industriels (collecte, recyclage, valorisation,...)



Cette liste de repreneurs n'est pas exhaustive...Nous vous invitons à prendre contact avec **la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ou la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)** pour toutes informations complémentaires

La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Qu'est-ce que la REP ?

- Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui **mettent sur le marché des produits** générant des déchets, **doivent prendre en charge**, notamment financièrement, **la gestion de ces déchets**. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme.



1^{er} Janvier 2022
REP «matériaux de construction»
C'est parti !



- La récente Loi 2020-105 « AGEC » facilite les choses, puisqu'une R.E.P. (**Responsabilité Élargie des Producteurs**) « **matériaux de construction** » sera créée pour le **1^{er} janvier 2022**, obligeant les metteurs sur le marché à financer le recyclage de fin de vie des matériaux triés ;
- La combinaison des Lois de 2015 et 2020 doit permettre à **chaque professionnel de déposer gratuitement** auprès de son fournisseur, les déchets qu'il rapporte, **du moment qu'ils sont triés**.

Un doute, une question ?

► N° Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE